



## FICHE CONSEIL POSER UNE ENSEIGNE COMMERCIALE

Toute installation ou modification d'enseigne doit être en conformité avec le Règlement Local de Publicité, et doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service Droits des Sols de la Ville de Bernay.

***A noter : Toute installation de mobilier (chevalet, porte-menu, étalage, terrasse...) sur le domaine public, doit être précédée d'une autorisation délivrée par le Service Occupation du Domaine Public au 02 32.46 63 34 ou [odp@bernay27.fr](mailto:odp@bernay27.fr)***

### QUELLES FORMALITÉS ?

- Formulaire Cerfa 14798\*01 (téléchargeable sur : [service-public.fr](http://service-public.fr))
- En 2 exemplaires (formulaire et pièces à joindre)

### QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

- 2 mois à compter de la réception du dossier complet

### QUELLES PIÈCES A JOINDRE AU FORMULAIRE ?

✓ PLAN DE SITUATION : Localisation du terrain dans la commune

✓ PLAN DE MASSE : Plan de la parcelle  
(Disponible gratuitement sur : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))  
Distinguer par des couleurs et annotations le projet

✓ CROQUIS DE L'ENSEIGNE :  
Fournir un plan détaillé des enseignes (dimensions, matériaux, couleurs avec ses références RAL)  
Si enseigne drapeau, joindre : un plan de coupe avec la largeur du trottoir et le profil en saillie en surplomb du domaine public

✓ ETAT ACTUEL :  
Fournir des photographies en couleurs de la façade actuelle (1 vue de près, 1 vue de loin).

✓ ETAT FUTUR : Simulation du projet après travaux  
Sur la base d'un photo couleur du terrain à l'état actuel, représenter le projet soit par :

- Un « photomontage »
- Un « photocollage »
- Un croquis (sur un calque)

*En fonction du projet et de ses particularités, des pièces complémentaires peuvent être demandées.*

Pour obtenir des renseignements précis sur votre projet ou déposer votre dossier :  
Prenez préalablement rendez-vous auprès du Service Urbanisme  
E-mail : [service.urbanisme@bernay27.fr](mailto:service.urbanisme@bernay27.fr) – tél. 02 32 46 79 70